

Initiatives ministérielles

Les huit centres fédéraux de documents des Archives nationales du Canada ont fourni des installations de destruction des documents classifiés à 74 ministères et organismes. Plus de 230 000 mètres linéaires de documents classifiés auront été détruits en 1992-1993, après l'expiration des délais de conservation autorisés. Cela produira 7 000 tonnes de vieux papiers déchiquetés, qui seront envoyés à des usines de papier et qui rapporteront 150 000 \$ à l'État. De plus, la destruction en temps opportun de ces documents permettra de libérer 20 000 mètres carrés de surface utile de service de dossier qui, à 94 \$ le mètre, est évaluée à 1 880 000 \$ par an. Plus de 210 000 mètres linéaires de rayonnage seront aussi libérés et pourront être utilisés de nouveau.

Les installations de destruction des documents classifiés offrent aussi des avantages sociaux et environnementaux. En effet, la destruction en toute sûreté de l'information détenue par les centres fédéraux de documents permet de protéger les renseignements personnels, et l'on estime à plus de 120 000 le nombre d'arbres qui sont sauvés chaque année grâce au recyclage du papier. En outre, les Archives fournissent du travail à près d'une centaine de travailleurs handicapés en passant des contrats avec des associations qui s'occupent des personnes aux prises avec des difficultés d'ordre développemental.

Question n° 417—**M. Harvard:**

Concernant le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, a) combien de sociétés ont reçu une aide financière depuis la création du fonds, b) combien n'ont pas respecté leurs échéances pour le paiement d'emprunts et quelle est la valeur de ces emprunts, c) combien ont déclaré des profits au cours du dernier exercice?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Concernant le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, la réponse est la suivante:

a) au 30 novembre 1992, 2 826 différents clients;

b) 120 clients sont en défaut de paiements, ce qui fait 23,3 millions de dollars, moins de 3 p. 100 de l'aide totale approuvée qui se chiffre à 855,7 millions de dollars;

c) nous ne sommes pas au courant que les clients en défaut de paiements ont rapporté des bénéfices au cours de la dernière année fiscale puisque la plupart d'entre eux ont fait faillite, sont sous séquestre, ou ont cessé leurs opérations. Les renseignements sur la question de profit des autres clients ne sont pas disponibles. Il ne serait pas rentable d'effectuer ce travail car il faudrait plusieurs mois pour obtenir l'information.

[Français]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 1, 3, 6, 9, 12, 14, 15, 16 et 17.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Windsor—Sainte-Claire avait encore six minutes.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, quand j'ai été interrompu, on s'apitoyait sur les embarras dans lesquels le député de Carleton—Charlotte s'était mis lui-même. Le désignant à tort comme étant le député de Scarborough—Sud, on s'extasiait sur la façon magistrale dont le député de Mississauga—Sud exposait le point de vue du gouvernement sur la démocratie.

J'ai signalé que lui et ses collègues de Selkirk et Red River s'étaient entendus pour que les étudiants qui sont touchés par cette loi ne puissent pas exprimer leurs préoccupations face à cette loi qui va supprimer la période de grâce de six mois suivant la fin de leurs études.

• (1520)

Un député du Parti libéral nous a dit plus tôt combien était ignoble la conduite du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario qui a éliminé l'aide financière aux étudiants sous forme de bourses d'études et il lui a reproché les augmentations excessives des droits de scolarité que subissent les étudiants dans cette province par la faute du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario.

Je voudrais ajouter que, si en Ontario les droits de scolarité ont augmenté, dans l'ensemble, de moins de 8 p. 100, à Terre-Neuve, province dirigée par un gouvernement libéral, ils ont augmenté de près de 15 p. 100 l'an dernier, et je pourrais citer d'autres cas.